

## Commune de Saint-Julien-Montdenis

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUILLET 2005

#### Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire.  
Mme LESIEUR Evelyne, Adjointe.  
MM. BUTTARD Eric, RAVIER Marc, Adjointes.  
Mmes BUFFAZ Bernadette, FAVIER Stéphanie, GROS Danielle, MACALUSO Claude.  
MM. DALLA COSTA René, MEULE Bruno, VARESANO José, VIARD Marcel.

#### Absents excusés :

Mme CHOMAZ Josiane ( procuration à M. TOURNABIEN Marc, maire )  
M. THIAFFEY Jean-François ( procuration à M. BUTTARD Eric, 1<sup>er</sup> Adjoint )  
M. BOCHET Marcel ( procuration à M. RAVIER Marc, Adjoint )  
M. CANTIN Philippe ( procuration à M. DALLA COSTA René )  
M. GROS Joël ( procuration à M. VARESANO José )  
MM. AMEVET Daniel, DALDOSSO Serge.

#### Secrétaire de séance :

M. VARESANO José.

---

#### **1 - Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2005.**

Aucune remarque n'est à signaler, **le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.**

#### **2 - Demande de subvention natura 2000.**

##### Présentation et chiffrage

- Remise en état du sentier d'accès aux chardons bleus 3<sup>ème</sup> tranche, Côte Longue sur 1000 ML → 3000 € HT.
- Création d'un grand panneau d'information pour le site → 4500 € HT.

##### Délibération proposée

- Subvention du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ( MEDD ) :

80 % de 3000 € HT soit 2400 €

80 % de 4500 € HT soit 3600 €

TOTAL DE LA SUBVENTION MEDD → 6000 €

- Autofinancement de la commune de Saint-Julien-Montdenis :
    - 10 % de 3000 € HT soit 300 €
    - 10 % de 4500 € HT soit 450 €
    - TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT Saint-Julien-Montdenis → 750 €
  
  - Participation de la commune de Saint-Martin la Porte :
    - 5 % de 4500 € soit 225 €
  
  - Participation de la commune d' Hermillon :
    - 5 % de 4500 € soit 225 €
  
  - Participation de l'Office National des Forêts :
    - 10 % de 3000 € soit 300 €
- TOTAL DES ACTIONS → 7500 € HT.**

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement proposé.**

### **3 - Vente terrains lotissement Saint-Antoine.**

Monsieur le maire, présente au conseil municipal un courrier émanant de M. et Mme GERMAIN Christophe de Sainte-Marie de Cuines, concernant l'achat des lots N° 2 et 3 du lotissement Saint-Antoine, afin de construire une maison jumelée.

#### **Lot N° 2 :**

Parcelle n° 2383  
 Superficie : 695 m<sup>2</sup>  
 Montant : 36 140 € TTC

#### **Lot N° 3 :**

Parcelle n° 2386  
 Superficie : 531 m<sup>2</sup>  
 Montant : 27 612 € TTC

**\* Rappel du prix au m<sup>2</sup> → 52 € TTC.**

**Au vu du règlement du lotissement Saint-Antoine, l'achat de deux lots pour la construction d'une maison jumelée est autorisé, de ce fait le conseil municipal à l'unanimité accepte la requête de M. et Mme GERMAIN Christophe et charge monsieur le maire de régler les formalités de la vente, auprès des instances compétentes.**

### **4 - Demande de renouvellement bail parcelle communale.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier émanant de M. THERY Bruno de Saint-Julien-Montdenis, concernant la prorogation d'un bail de location d'une parcelle communale N° 1373, situé sur le Bourg et venant à échéance le 31/08/2005.

Monsieur le maire rappelle également les décisions antérieures du conseil municipal qui étaient favorables par rapport à ce type de demande et propose de renouveler ce bail de location au prix de 54 €/ an sur 3 ans.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

## **5 - Décisions modificatives.**

### **Budget primitif commune 2005**

#### **1 / Dépenses investissement : Opération 118 (2313) : ZAC**

+ 6000 € (bornage lots PF2, PF6b, PF1, PF5)

#### **→ Recettes investissement : Opération 118 (213)**

+ 6000 €

#### **2 / Dépenses fonctionnement : 61 services extérieurs**

+ 29 000 €

#### **→ Recettes fonctionnement : 70 pds des services et ventes diverses**

+ 29 000 € (vente bois)

Concernant cette vente de bois, monsieur le maire tient à préciser que le contrat revu avec l'ONF est plus sécurisant pour la commune.

#### **3 / Recettes fonctionnement : Compte 775**

+ 10 000 € ( vente 1000 m<sup>2</sup> x 10 € terrain ZAC)

#### **Dépenses fonctionnement : Compte 675**

+ 11 430 € ( 1000 m<sup>2</sup> x 11.43 € prix de revient du terrain ZAC)

#### **Recettes investissement : Compte 2113**

+ 11 430 €

#### **Dépenses investissement : Compte 192**

+ 1430 €

#### **Recettes fonctionnement : Compte 776**

+ 1430 €

#### **Dépenses investissement :**

- Opération 103 voies et chemins : + 5000 €
- Opération 146 Croix Blanche : + 5000 €

### **Budget primitif eau et assainissement 2005**

#### **- Opération 108 (2313) : Croix Blanche**

+ 500 €

#### **- Chapitre 16 (1641) : Emprunts**

+ 500 €

Toutes ces décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal, ce qui permet de réajuster le budget primitif et de poursuivre son exécution.

## **6 - Approbation contrat cantonal d'animation.**

Monsieur le maire présente et explique le **projet de l'ACA pour 2005-2007**

### **GRANDES LIGNES D'ACTION :**

Domaines partagés avec la communauté : nouvel objectif : travailler avec les communautés et les communes, les rencontrer plus souvent, trouver des thèmes de travail en commun plus approfondis.

Domaine de libre exercice de l'ACA : dans la continuité :

- Soutenir la vie locale : « Coups de cœur » document été, communication à travers les bulletins municipaux, forum des doigts agiles, veillées du canton, stages et ateliers.

- Soutenir la vie associative : formation des bénévoles des associations, soutenir l'activité associative, communication média du salon du livre d'Hermillon, calendrier des animations, journal cantonal des associations.
- Favoriser les enjeux de l'environnement et du paysage : stages et ateliers, travailler à l'éco-citoyenneté en matière d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable, travailler sur le patrimoine, couviges des dentellières du Piémont.

## **PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION**

### Evolution de la démarche associative

L'ACA de Saint-Jean-de-Maurienne est en pleine expansion.

Un travail sur le bénévolat est prévu : Il s'agit de profiter des actions précédentes pour amener des idées nouvelles.

L'ACA est subventionnée par le conseil général et par les communes membres, ses compétences seront basculées sur la communauté de communes « Cœur de Maurienne ».

**Suite à ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat cantonal d'animation tel qu'il est présenté.**

### **7 - Convention piste de Grenis-Champsuit.**

Monsieur le maire présente la convention qui doit être signée entre le conseil général et la commune de Saint-Julien-Montdenis, quant à l'entretien de la piste de secours qui a été réalisée entre Grenis et Champsuit au cas où la route départementale menant à Montdenis soit bloquée. Les réponses ayant été apportées aux questions de certains élus, **le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et mandate monsieur le maire pour la signer.**

### **8 - Licence IV.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **9 - Approbation devis maîtrise foncière ALBERT pour merlons.**

Monsieur le maire rappelle les trois dernières délibérations qui ont été prises par le conseil municipal :

- Délibération du 11 décembre 2002 : Approbation mission maîtrise merlon « Petitavie ».
- Délibération du 11 décembre 2002 : Lancement DUP merlon de protection « Petitavie ».
- Délibération du 9 décembre 2004 : Lancement DUP merlons de protection « Petitavie » et « VillardClément ».

## **Convention d'assistance technique foncière**

**Objet : Missions foncières relatives** à la régularisation du merlon de protection à VillardClément et à la construction d'un merlon de protection à la Petitavie.

### **ESTIMATION**

#### **VillardClément :**

Nbre comptes : 97

Nbre indivisaires : 67

Total : Nbre compte : 147    indivisaire : 82

#### **Petitavie :**

50

15

### **Mission I : préparation dossiers enquête publique**

- Préparation dossier enquête préalable à la DUP : **4000 €HT**
- Préparation dossier enquête parcellaire : montant par compte foncier : 80 à 90 €HT

**TOTAL : 11 760 à 13 230 €HT**

### **Mission II : acquisitions amiables**

Montant par compte foncier : 300 à 400 €HT

**TOTAL : 22 200 à 29 600 €HT**

Plus value par indivisaire à partir de la 3<sup>ème</sup> personne : 120 €HT

**TOTAL : 4 800 €HT**

### **Mission III : procédure d'expropriation (1<sup>ère</sup> instance)**

- Phase administrative
- Phase indemnitaire
- Publication de l'ordonnance
- Paiement des indemnités-consignation :

Montant par compte foncier : 534 à 610 €HT

**TOTAL : 38 982 à 44 530 €HT**

Plus value par indivisaire jusqu'à la 4<sup>ème</sup> personne : 120 à 150 €HT

**TOTAL : 4 800 à 6 000 €HT**

**Montant total estimatif : 86 542 à 102 160 €HT.**

**Le fait de fusionner les deux procédures en une convention d'assistance technique « unique », permet de réaliser une économie.**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.**

## **10 - Succession BUTTARD Victorin.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **11 - Vente partie parcelle communale n° 100 section E.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier émanant de M. et Mme MARTIN Jean-Michel de Villargondran, concernant une demande d'achat d'un terrain communal ( parcelle N° 100 section E ).

A savoir que M. et Mme MARTIN sont en train de faire les démarches administratives, afin d'acheter la maison de Mme EXCOFFIER située 73, rue Miguet Perron « Les Plantées ». Cette demande d'achat consiste à régulariser une situation car un bâtiment à usage de garage appartenant à Madame EXCOFFIER empiète légèrement sur la parcelle n°100 appartenant à la commune.

Après avoir examiné la situation, il s'avère que la parcelle n°100 se trouve être un chemin communal qui mène du quartier des Plantées au quartier de la Gare et qu'il est dommageable de vendre ce terrain qui une fois réhabilité peut de nouveau servir aux habitants de ces deux quartiers.

**De ce fait, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas vendre cette parcelle.**

## **12 - Projet de résidence hôtelière : compromis de vente sur PF5.**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par la société SADDEV (société d'aménagement pour le développement durable) qui souhaite réaliser sur la plate-forme n°5 de la ZAC du pré de Pâques une résidence de tourisme de 200 lits.  
Monsieur le maire présente les principales caractéristiques de ce projet.

Après un long débat sur l'opportunité et les risques d'un tel projet, le conseil municipal, à la majorité (un contre, une abstention) :

- demande à monsieur le maire de poursuivre les démarches avec SADDEV pour une meilleure définition du projet (convention d'aménagement touristique, aspects architecturaux, gestionnaire),
- autorise monsieur le maire à négocier le foncier nécessaire à l'emprise de ce projet sur la base de 30€ H.T. le m<sup>2</sup>.

## **13 - Vœu de soutien service public EDF – GDF.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal un vœu de soutien au service public EDF-GDF contre la privatisation qui conduirait à la délocalisation et à la fermeture de nombreuses agences.

**Le conseil municipal à l'unanimité soutient ce vœu.**

## **14 - Vœu de soutien service public ONF.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal un vœu de soutien au service public ONF de la Savoie contre la réorganisation de ce service dont la finalité serait la suppression de nombreux postes d'agents de terrain.

**Le conseil municipal à l'unanimité soutient ce vœu.**

## **15 - Comptes-rendus réunions commissions.**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du compte rendu de la réunion du conseil d'exploitation de la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis avec comme principal point à l'ordre du jour le remplacement de son directeur Jacques DELEGLISE qui a fait pleinement valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Une commission de recrutement a été spécialement créée, cette dernière était composée de deux élus, deux membres du conseil d'exploitation et du directeur.

Après avoir étudié les sept candidatures sélectionnées, avec un entretien d'une demi-heure accordé à chacun, un classement a été réalisé avec l'attribution d'une note de 1 à 7 et il est ressorti que Monsieur Franck LEFEVRE âgé de 42 ans, actuellement technicien de maintenance (échelon 7) à EDF Hermillon a été retenu.

De plus, cette personne a de très bonnes connaissances en informatique, ce qui est un atout pour ce poste.

Le choix de la commission de recrutement a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'exploitation de la régie électricité.

**Le conseil, à l'unanimité confirme le choix du conseil d'exploitation**

## **16 - Questions diverses :**

Mme Claude MACALUSO nous signale un problème de circulation et de stationnement dans la rue de l'Argerel et au quartier du Costerg.

**L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h00.**